

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal
N°2022-028

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR L'ETUDE DE
PROGRAMMATION : ACCUEIL VILLAGE
Correction délibération n°2022-004

Séance du : 21 avril 2022

Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, JACOB Roland, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2021-008 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de « aménagement visant à améliorer l'accueil des visiteurs et requalification du vieux village de La Grave »,

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « étude de programmation architecturale et urbaine » publié le 26/08/2021 sur le profil acheteur : www.achatpublic.com et pour lequel une seule offre a été reçue,

VU l'ouverture des plis effectuée par les membres du conseil municipal, accompagné par le CAUE des Hautes-Alpes, réalisé le 20 septembre 2021.

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

- D'attribuer le marché de travaux aux cotraitants :

SARL ALPICITE (SARL ALPICITE, Av. La Clapière Res n°1 Res. La croisée des chemins, 05200 EMBRUN) et Cyril GINS, Paysagiste (641 La Resclause Paussan, 30140 MIALET) ; pour un montant de global de :

- Tranche ferme = 31 062.50 € HT

- Tranche optionnelle = 5400.00 € HT

soit pour un montant de marché = 21 300.00€ HT pour ALPICITE

et pour un montant de marché = 9762.50 € HT pour Cyril GINS

- De signer l'Acte d'engagement pour les tranche ferme et optionnelle,

- De donner mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

